

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CRO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre} NIVERLET, libraires ; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures	7 minut. soir, Omnibus.	9 heure	50 minut. mat. Express.
4 —	32 — — — — — Express.	11 —	51 — — — — — matin, Omnibus.
3 —	47 — — — — — matin, Express-Poste.	6 —	6 — — — — — soir, Omnibus.
9 —	48 — — — — — — — — — — — Omnibus.	9 —	44 — — — — — — — — — — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures	2 minut. matin, Omnibus.	7 heures	17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an.	Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois.	— 10 »	— 13 »
Trois mois.	— 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La circulaire de M. le ministre de l'Intérieur, relative à la conversion en rentes sur l'Etat des biens des hospices, a causé une certaine émotion dans la presse et a été envisagée à des points de vue opposés. M. Havas, dans sa correspondance du 26, donne les explications suivantes :

« ... La circulaire ... n'a pour objet qu'une chose : poser un principe, sans exprimer la prétention d'en imposer immédiatement les conséquences par la voie d'une pression administrative. Le gouvernement, jaloux d'augmenter les ressources des hospices et des établissements charitables, a cru et croit encore qu'en portant de 2 ou 2 1/2 pour cent à 4 1/2 ou 4 3/4 pour cent, c'est-à-dire à 25 millions de francs les revenus hospitaliers qui ne dépassent pas aujourd'hui la somme de 13 millions, il faisait une œuvre éminemment méritoire, non-seulement au point de vue de la charité, mais d'une bonne gestion économique. Peu touché de l'amointrissement futur de la rente, auquel il obvie en capitalisant chaque année le dixième des arrérages perçus ; persuadé en outre que les placements en rentes sur l'Etat sont aussi sûrs aujourd'hui que les placements en immeubles, par suite de l'immense accroissement de la fortune mobilière d'où est née une solidarité publique, capable de résister aux catastrophes ; le gouvernement, disons-nous, ne compte néanmoins appliquer ses idées qu'avec une modération paternelle. Sa seule pensée est d'obtenir des commissions administratives l'adoption graduelle et prudente, mais loyalement sympathique des mesures qu'il a conseillées.

» Si les invitations de la circulaire destinées à activer l'action de MM. les préfets, sont fermes et pressantes, il n'est nullement dans la pensée de celui qui les a dictées d'accomplir une œuvre de précipitation. Les traditions impériales sont, il est vrai, bien différentes de celles des régimes antérieurs, durant lesquels on croyait justifier son inaction, en disant à tout propos qu'il y avait « quelque chose à faire » et en aboutissant à cet autre mot fameux : Rien ! rien ! mais qui donc serait fondé à s'en plain-

dre ? Ces traditions, M. le ministre de l'intérieur a tenu à les respecter en disant qu'il voulait sérieusement et fermement l'application du principe qu'il avait posé ; mais il n'est pas moins vrai qu'il n'aspire qu'à user de tous les ménagements qui pourront lui assurer l'adhésion éclairée et indépendante des hommes de bien dont on espère le concours. Eux comme lui ont le même but à atteindre, et il ne doute pas qu'ils ne l'aident à réaliser avec abnégation et avec zèle une amélioration considérée par lui comme essentiellement profitable aux masses.

» Telle est, croyons-nous, l'opinion réelle du gouvernement de l'Empereur et du ministre chargé d'appliquer sa pensée. Désormais il n'y a plus de malentendu possible. » — Havas.

Par décret du 15 mai, les hommes liés au service, dans les armées de terre et de mer, suivant les conditions déterminées par la loi du 26 avril 1853 et le décret du 9 janvier 1856, qui voudront jouir de la faveur accordée aux remplaçants dans les armées de terre et de mer par la loi du 30 juin 1851, sur les caisses d'épargne, devront satisfaire aux conditions suivantes.

Les militaires et marins admis à contracter un rengagement, et les engagés volontaires après libération, qui se présenteront pour déposer en un seul versement, aux caisses d'épargne, toute portion de prime à eux payable, soit au début, soit dans le cours de la durée du service, conformément aux articles 12 et 14 de la loi du 26 avril 1855 et à l'article 26 du décret du 9 janvier 1856, produiront, suivant qu'ils seront rengagés ou engagés :

Une expédition de l'acte de rengagement dressé par le sous-intendant militaire ou par le commissaire de la marine ;

Ou une expédition de l'acte d'engagement volontaire après libération reçu par le maire et visé par le sous-intendant militaire ou par le commissaire de la marine.

Ils produiront en outre un certificat constatant l'origine et le montant des deniers, délivré par le comptable qui leur aura remis les fonds.

Les remplaçants admis par application de l'ar-

ticle 15 de la loi du 26 avril 1855, qui voudront déposer en un seul versement, soit la totalité, soit toute portion du prix de leur remplacement, produiront une expédition de l'acte administratif de remplacement dressé par le sous-intendant militaire ou par le commissaire de la marine, conformément aux articles 64 et 65 du décret du 9 janvier 1856.

Les remplaçants admis par application de l'article 10 de la loi du 26 avril 1855 continueront à produire les justifications exigées par l'article 1^{er} et l'article 2, paragraphes 1^{er} et 2 de l'ordonnance du 28 juillet 1846.

Le *Moniteur* vient de publier un rapport à l'Empereur sur la situation de la caisse de retraites pour la vieillesse. L'importance de ce document nous engage à le publier en entier :

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

Lorsque nous préparons les éléments du rapport que nous présentons chaque année à Votre Majesté, sur la situation morale et matérielle de la Caisse de retraites pour la vieillesse, en exécution de la loi du 28 mai 1853, nous recherchons avec un vif intérêt les faits nouveaux qui se sont produits, comme indice de l'extension continue de cet utile établissement. Nous sommes heureux toutes les fois que nous pouvons signaler un accroissement si conforme à nos vœux et auquel vous attachez personnellement tant de prix, car vous y voyez avec juste raison une amélioration successive dans le bien-être des classes pauvres et laborieuses. L'année 1857, dont nous nous occupons en ce moment, offre une nouvelle augmentation sur les années précédentes. Nous avons fait connaître, dans notre dernier rapport, que la Caisse, depuis le 11 mai 1851, jour où elle a commencé ses opérations, jusqu'au 31 décembre 1856, avait reçu 174,863 versements montant à 44,983,804 fr. 37 c. ; au 31 décembre 1857, ces versements sont, en nombre, de 230,194, et s'élèvent, en sommes, à 47,909,031 fr. 42 c. ; c'est donc, pendant l'année qui vient de s'écouler, une augmentation :

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

DEUXIÈME PARTIE.

SOEUR AGLAË.

(Suite.)

» Je venais d'être nommé capitaine au long-cours, je semais l'or à pleines mains, je passais pour un bon enfant, on m'admirait.

» Au bout de six semaines de mariage, je m'ennuyais à périr ; la vertu bourgeoise de ma moitié m'assommait, j'avais besoin de reprendre la mer, de recommencer mon existence d'émotions et d'orgies terribles.

» Un jour, sans prévenir personne, je fis mon paquet, j'emportai le reste de mon avoir et partis, laissant en ceinte la malheureuse que j'avais épousée.

» A Saint-Malo, j'obtins sans peine le commandement d'un beau lougre avec lequel je me remis à faire la course. On m'écrivit ; je brûlai les lettres sans les lire, je me plongeais dans tous les excès.

» On me fit supplier d'envoyer quelques secours à ma femme dont les parents étaient morts de misère ; je daignai lui expédier une somme assez médiocre ; puis, craignant qu'elle ne vint me relancer à Saint-Malo, je partis pour l'Inde.

» Je vous épargnerai toutes réflexions sur la première partie de ma carrière. Mes fautes n'étaient point encore irréparables ; j'aurais pu aller retrouver ma femme, m'occuper de l'éducation de mon fils, et vivre, si non sans remords, du moins avec la conscience d'avoir atténué le mal autant que possible. — Mais j'étais blasé sur les souffrances d'autrui, intraitable, féroce parfois. Les douleurs de ma femme, loin de me toucher, m'ennuyaient. Avant de partir, je lui écrivis qu'elle eût à me laisser en repos, et j'accompagnai cet ordre des plus injustes menaces.

» L'infortunée, je l'ai su depuis, se mit à travailler sans relâche, usant sa santé et sa vie pour donner à son fils une instruction en rapport avec ce qu'elle appelait le rang de son mari.

» Cependant, je battais les mers, brûlant, pillant égorgeant, et, du reste, mangeant au jour le jour tout ce que je prenais aux Anglais.

» J'avais une célébrité formidable ; les marins faisaient de moi le plus grand cas ; plusieurs de mes coups de main ont été mis en chansons par les matelots ; beaucoup d'officiers de mérite me tenaient en profonde estime à cause de mon audace. Bien longtemps après la guerre, j'ai entendu vanter mes courses par des gens qui ne me reconnaissaient pas.

» A mon retour des Indes, Paris devint mon quartier général ; j'y menais une existence de grand seigneur, tant que j'avais de l'or à jeter par les fenêtres. Dès que

ma bourse était vide, je repartais pour la course.

» Je passai la petite paix dans un brillant hôtel du boulevard, sans me soucier de l'avenir, quoique j'eusse tout à craindre de la fin des hostilités. — Si la paix s'était prolongée, je crois, en vérité, que je me serais fait pirate.

» Enfin, la fortune me devint contraire ; je fus rencontré par une frégate anglaise et pris après deux heures de combat. Tout mon monde périt, le navire avait coulé ; seul je fus sauvé par une embarcation ennemie. Rien ne prouvait mon grade de capitaine, on me traita en simple matelot, je fus jeté aux fers, et plus tard mis aux pontons.

» Quand j'y arrivai, j'eus lieu de m'étonner de l'accueil qui me fut fait. Tous les prisonniers me saluaient avec respect sans que j'en pusse comprendre la cause ; plusieurs d'entre eux m'appelèrent M. Labranche : j'étais trop rusé pour dé tromper personne, quoique le nom de M. Labranche, il est temps de vous le dire, ne fût pas encore le mien.

» Le lendemain, je rencontrai dans une des sombres batteries de notre cachot flottant un homme qui avait les mêmes traits, même stature, même attitude de corps que moi.

» — Que vois-je, s'écria-t-il, qui êtes-vous ?

» — Un de vos proches sans doute, M. Labranche, lui dis-je, un ami que le sort vous envoie pour vous aider à supporter votre captivité.

En nombre, de 55,331
En sommes, de 2,925,227 fr.

Pour faire mieux apprécier à Votre Majesté les résultats obtenus pendant l'année 1857, nous allons lui présenter l'analyse des principaux faits constatés par les divers documents annexés à ce rapport.

Les versements pris en masse et comparés à ceux de l'année précédente présentent les résultats suivants.

	Nombres.	Sommes versées.
En 1857,	55,331	2,925,227 05
En 1856,	43,122	2,731,241 39

Excédant de 1857, 12,209 190,885 66

L'augmentation a été 28 0/0 sur le nombre des versements, et d'un peu moins de 7 0/0 sur l'importance des sommes versées. Il en résulte que la moyenne des versements a baissé comparativement à l'année 1856, de 63 40 à 52 86. Ces faits s'expliquent aisément, si l'on considère que l'augmentation du nombre des versements provient principalement de ceux des compagnies de chemins de fer au profit de leurs agents, versements de faibles sommes qui doivent se produire périodiquement, et que, d'autre part, l'année 1856 avait profité de la plus forte partie des résultats de la liquidation des caisses d'épargne des instituteurs communaux, qui, par suite de la faculté conférée à ces maîtres par le décret du 8 août 1855, a fait opérer à la Caisse des retraites un nombre assez notable de dépôts très-supérieurs à la moyenne commune.

Cette liquidation spéciale avait été accomplie en 1856 dans 58 départements; elle a été consommée, en 1857, dans 20 départements, et reste à terminer dans 8. Elle figure dans les résultats de 1856 pour 4,174 versements montant à 581,334 fr. 39 c., tandis qu'elle n'apporte à ceux de 1857 qu'un contingent de 1,477 versements et de 175,419 fr. 40 c.

Si l'on retranche respectivement ces chiffres de ceux énoncés plus haut pour obtenir des termes de comparaison dégagés d'un élément fortuit, en dehors des relations normales de la population avec la Caisse de retraites, on obtient les résultats suivants pour les versements faits en 1856 et 1857, non compris les dépôts provenant des caisses d'épargne des instituteurs.

	Nombres.	Sommes.
En 1857,	53,854	2,749,801 84
En 1856,	38,948	2,153,007 00

Augmentation en 1857, 14,906 896,794 81

C'est-à-dire un accroissement, d'une année à l'autre de 38 0/0 sur le nombre et de près de 28 0/0 sur la somme des versements.

Les versements des deux années se divisent, entre Paris en les départements, comme il suit :

	1857.		1856.	
	Nombre.	Sommes.	Nombre	Sommes.
Paris,	39,236	1,868,815 07	25,011	8,444,036 08
Départements,	16,095	1,056,411 98	18,111	1,290,305 31
Totaux,	55,331	2,925,227 05	43,122	2,734,341 39

Ce tableau fait ressortir une augmentation à Paris de 14,225 versements et de 424,778 fr. 99 c., et

sur les départements une diminution de 2,016 versements et de 233,893 fr. 33 c. L'accroissement notable des opérations de Paris provient principalement des relations nouvellement établies entre les compagnies de chemins de fer et la Caisse de retraites. La diminution signalée sur les départements n'a d'autres cause que la liquidation des caisses d'épargne des instituteurs communaux qui a apporté à cette partie des opérations de la Caisse de retraites un contingent beaucoup plus fort en 1856 qu'en 1857; on voit, en effet, qu'en défalquant sur les deux années les dépôts de cette origine spéciale, l'année 1857 présenterait, pour les départements, une augmentation de 681 versements et de 172,000 fr.

Les versements de 1857 se divisent comme il suit entre les capitaux aliénés et les capitaux réservés.

	Nombres.	Sommes.	Versement moyen.
Aliénés,	22,076	1,902,189 40	86 16
Reservés,	33,255	1,023,037 65	30 76
Totaux,	55,331	2,925,227 05	52 86

La moyenne des versements qui résulte des chiffres ci-dessus signale un écart de plus en plus important entre celle des capitaux aliénés, qui tend à s'élever, et celle des capitaux réservés, qui diminue. Cette double tendance a déjà été constatée dans les opérations des années antérieures: en 1857, elle est plus prononcée que jamais. En effet, tandis que, comparativement à l'année précédente, le versement moyen aliéné s'est élevé de 77 fr. à 86 francs, le versement moyen réservé est descendu de 50 fr. au-dessous de 31. Ce double effet a pour causes principales, d'une part, les versements faits à capital aliéné, qui ont pour but d'élever à 700 fr. la rente viagère dont le maximum était fixé, avant la loi de 1856, à 600 fr., d'une autre part, les nombreux versements de faibles sommes réalisés par les compagnies de chemins de fer, et qui se font pour la plupart avec réserve du capital.

Le nombre des comptes nouveaux ouverts a été, en 1857, de 14,283. C'est 321 de plus que l'année précédente. Mais cet accroissement serait de 3,118 si l'on déduisait des comptes ouverts dans les deux années ceux qui proviennent de la liquidation des caisses d'épargne des instituteurs. Ces nouveaux comptes portent à 71,136 le nombre total de ceux que la Caisse de retraites a ouverts depuis sa création.

L'augmentation considérable du nombre des versements réalisés à Paris provient de ceux effectués pour la première fois par la compagnie du chemin de fer de Lyon, au nombre de 9,000; de l'accroissement du personnel des titulaires de dépôts versés par les compagnies d'Orléans et du Nord, ainsi que par la compagnie des manufactures de glaces de Saint-Gobain. On remarque au nombre des nouveaux intermédiaires de Paris, M. Chagot aîné, fleuriste, qui a versé 12,513 fr. au nom de 36 titulaires de livrets.

Plusieurs sociétés de secours mutuels ont, en revanche, cessé leurs versements en 1857, résultat naturel et prévu au rapport de l'année dernière, du décret du 26 avril 1856, qui a ouvert une autre voie à la provoyance de ces associations par l'institution

des fonds de retraites administrés pour leur compte par la caisse des dépôts et consignations.

Les départements qui ont versé, en 1857, plus de 25,000 fr., sont au nombre de 12; en voici la liste par ordre d'importance :

Rhône,	73,935 »
Manche,	63,474 85
Bouches-du-Rhône,	52,029 »
Calvados,	43,290 »
Aisne,	39,258 »
Loiret,	38,780 »
Meurthe,	36,261 »
Seine-Inférieure,	35,667 78
Somme,	27,805 »
Aude,	27,076 78
Maine-et-Loire,	26,463 30
Indre-et-Loire,	26,101 »

C'est encore, comme les années précédentes, le Rhône qui figure en tête de la liste; dans la Manche, qui est montée au second rang, la Caisse de retraites a fait, en 1857, des progrès remarquables. Le département de l'Aude doit le rang qu'il occupe dans cette nomenclature au grand nombre d'instituteurs communaux qui ont opté pour le versement de leurs fonds d'épargne à la Caisse de retraites.

(La suite au prochain numéro.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 27 mai. — Les dépêches de Chine, en date du 12 avril, annoncent que lord Elgin, répondant aux négociants anglais, a déclaré que les demandes des alliés étaient modérées et que ceux-ci ne reculeraient pas. Ils sont prêts à employer la force, a-t-il dit, s'il est nécessaire, jusque dans les environs de la capitale du Céleste-Empire. Ils veulent s'ouvrir un accès dans l'intérieur de ce nouveau monde.

Les journaux de Hong-Kong espèrent que Teentsin, port situé à 80 kilomètres de Pékin, sera pris aisément; aussi demandent-ils qu'une expédition de canonnières soit ordonnée sur la rivière qui conduit à la capitale.

Les autorités de Canton poursuivent et torturent secrètement les amis des alliés; des scènes de barbarie ont été découvertes. L'anarchie, dans l'intérieur, augmente.

Les nouvelles de Calcutta sont du 22 avril. L'insurrection refoulée à Azinghoor s'étend au nord-ouest. Les maladies augmentent. La dernière quinzième commerciale a été pire que la précédente. — Havas.

FAITS DIVERS.

La présence de la cour à Fontainebleau continue à faire affluer un grand nombre d'étrangers dans cette résidence. Leurs Majestés ont déjà fait avec la Reine de Hollande et le Prince de Wurtemberg plusieurs promenades en forêt.

— Une découverte importante, et qui est appelée à rendre de grands services dans l'arpentage, le nivellement et les autres applications de la géométrie, vient d'être faite par M. Matra, ancien géomètre à Ribemont.

Elle consiste en un instrument servant à déterminer les distances tant accessibles qu'inaccessibles,

« Je ne lui laissai pas le temps de m'adresser de questions, je l'interrogeai le premier. — Il me dit qu'il était enseigne de la marine française, qu'il avait été fait prisonnier dans les mers du Sud pendant la petite paix, mais qu'il n'avait pu être renvoyé en France, parce que la guerre s'était rallumée au moment même où il se disposait à franchir la Manche. A cette nouvelle, il avait essayé de fuir dans un canot. Pour le punir de cette tentative d'évasion, on l'avait jeté au ponton malgré son grade d'officier. Cependant, il espérait tout d'un échange qu'on négocierait pour lui.

« Avec la franchise d'un cœur honnête, il me mit au courant de ses démarches; j'écoutai avec une attention intéressée.

« Je lui répondis par un tissu de mensonges. Il me crut son parent et n'eut plus de secret pour moi.

« Je me tenais sur la réserve et provoquais sans cesse de nouvelles confidences; je sus qu'il était décoré de la croix d'honneur depuis la création de l'ordre; j'appris qu'il était marié en Provence et père de deux enfants. Je le fis entrer dans les plus minutieux détails sur sa maison, sa parenté, son intérieur, ses alliances. Il avait un portrait de sa femme, qui me parut fort jolie, je m'attachai à me le graver dans la mémoire.

« — Je ne connais pas notre famille, lui disais-je; tout ce que vous m'en dites m'intéresse au plus haut degré. Je suis parti enfant pour les colonies; depuis, je n'ai cessé de battre les mers, je viens d'être fait prisonnier.

Vous ne sauriez croire combien vos récits me touchent le cœur.

« Il était heureux de trouver un confident qu'il croyait digne de lui. Son seul défaut était une extrême fierté; aussi avait-il tenu à garder son rang d'officier, quoique seul de son grade à bord de notre ponton. Ceci explique comment les matelots et les soldats le connaissaient si peu. Ma rencontre fut pour lui une consolation inespérée. Elle faisait succéder à l'isolement absolu une intimité qui tempérait ses douleurs. Je lui avais dit que j'étais capitaine au long-cours, il savait même mon nom véritable, mais je l'avais prié de ne jamais m'appeler autrement que capitaine.

« Il ne se défia jamais des motifs de ma conduite que j'eus soin de colorer par d'habiles fables; bientôt il me traita de frère.

« Les prisonniers nous croyaient frères; déjà il nous confondaient ensemble.

« Un an s'écoula de la sorte; Labranche attendait son échange, son échange n'arrivait pas. Il reçut au contraire de détestables nouvelles, tout lui parut désespéré. Sa santé était détériorée par le séjour du ponton, la mauvaise nourriture et les souffrances morales; il tomba malade, je le soignai fraternellement.... Non, je n'ai pas à me reprocher d'avoir hâté sa mort, j'en étais venu à l'aimer. M. Labranche mourut dans mes bras.

« Mais alors je mis à exécution une idée qui, bien des fois, s'était présentée à mon esprit. On ne nous distin-

guait pas l'un de l'autre; il avait quelques chances de délivrance, je n'en avais aucune. Je m'emparai de ses papiers, du portrait de sa femme et de son vieil uniforme: je mis son ruban rouge à ma boutonnière, j'allai déclarer à l'autorité que le capitaine corsaire René Fargeolles venait de mourir.

A ces mots, l'enseigne de vaisseau Emile Fargeolles tressaillit sur sa chaise:

— Quoi! murmura-t-il cet homme serait mon père!...

Le manuscrit répondit énergiquement:

« Oui, je suis votre père!.... mon fatal secret m'échappe enfin!.... mais la fièvre me brûle, je ne pourrais ce récit que d'une main tremblante. »

L'écriture s'altérait évidemment, elle changeait de dix en dix lignes. La suite de ces mémoires avait été écrite par lambeaux, sur le lit de mort du vieux lieutenant.

« Oui, je suis votre père!... et je vous ai abandonné avant que vous fussiez au monde pour aller écumer la mer!... Et le ciel m'en a puni en me donnant un fils tel que vous.

« J'ai dérobé le nom, le grade, la croix, la famille d'un homme qui avait placé en moi toute sa confiance!... car l'échange arriva. Pas plus en France qu'en Angleterre, je ne pouvais déclarer que j'étais un faussaire, un misérable. Ce n'était point contre un bandit, mais contre un brave et loyal officier que l'Empire consentait à échanger Tom Smith Mac'Oward?....

au moyen d'une simple lecture, sans le concours de la chaîne et sans aucun calcul.

Cet instrument, dont la construction est aussi simple qu'ingénieuse, se compose essentiellement d'un cercle ou d'un demi-cercle gradué, ainsi que d'une lunette placée sur une alidade mobile, et pouvant à volonté être séparée de l'instrument ou faire corps avec lui, suivant les circonstances et les besoins de l'opération. D'un emploi facile et commode, l'usage de cet instrument n'exigera aucune étude préparatoire; la théorie et la pratique, qui sont d'une grande simplicité, paraîtront prochainement dans une circulaire qui sera adressée à toutes les personnes versées dans les applications de la géométrie.

L'inventeur, dans ses longues recherches, ne s'est pas contenté de donner le moyen de mesurer la longueur des lignes verticales, afin que l'on pût s'en servir dans les nivellements, dans les constructions de routes ou de chemins de fer, dans les percements de rivières, etc.; en un mot, cet instrument trouve son emploi, et un emploi éminemment utile dans toutes les opérations géométriques.

L'exactitude et la rapidité qu'il introduit dans ces opérations ne tarderont pas à le rendre indispensable à MM. les ingénieurs-géomètres, conducteurs, agents-voyers, et à toutes les personnes qui s'occupent de géométrie. (Guetteur.)

— Le bruit a couru à la Bourse que la Banque de France devait abaisser le taux de son escompte, et cette nouvelle, que nous ne saurions garantir, a donné un peu d'impulsion aux cours. Cependant, en présence de la grande abondance du numéraire, on serait presque autorisé à n'attribuer à cette mesure qu'une médiocre influence. Il peut en être ainsi pour la Bourse; mais, dans le commerce, l'abaissement de l'escompte peut avoir de très-favorables résultats.

— Une découverte d'une portée immense vient d'être faite par un jeune industriel du département de l'Oise. M. Ch. Delètre, carbonisateur à Canisy, près Ham (arrondissement de Péronne), a obtenu tout récemment un brevet pour une machine dite *Mouleur dessiccative centrifuge*, au moyen de laquelle on opérerait, en une heure, le moulage de 4,000 briques de tourbe, dont la dessiccation serait tellement avancée au sortir de la machine, qu'une exposition de quelques jours seulement à l'air libre suffirait pour que cette tourbe fût parfaitement combustible.

— Outre les chemins de fer projetés et en construction, on assure que la Russie veut établir une grande communication par eau, qui reliait la mer Noire à la Baltique. Deux projets sont soumis à cet égard au gouvernement. L'un établirait une communication entre la haute Vistule et le Dniéper, l'autre entre la Vistule et le Dniester. La première reliait directement Dantzig avec Cherson, la seconde avec Odessa. On invoque en faveur de la première le plus long trajet par l'intérieur de la Russie, en faveur de la deuxième la plus grande importance du port d'Odessa.

— On écrit de Lisbonne, le 19 mai :

« La reine de Portugal est arrivée sur la corvette portugaise *Bartholomeo-Diaz*, le 17, à six heures du soir. Le roi, qui avait à conférer avec les minis-

tres et les conseillers d'Etat à l'arsenal, n'a pu se rendre auprès de sa fiancée qu'à sept heures. S. M. et le reste de la famille royale ont dîné à bord avec la reine et ils sont retournés au palais entre dix et onze heures du soir.

» Le débarquement a eu lieu le 18 sur la place du Commerce, et après avoir reçu l'adresse de la corporation municipale, le cortège royal s'est rendu dans les vieilles voitures de la cour à l'église de San-Domingo, où le mariage a été béni. LL. MM. se sont ensuite rendues au palais des Necessitades, et là, au balcon, elles ont assisté au défilé des troupes. L'impression produite par la jeune reine sur les milliers de ses sujets accourus pour la voir a été extrêmement favorable. Les fêtes du mariage doivent durer cinq jours, les royaux époux se rendront ensuite sous les frais ombrages de Cintra.

» Les bâtiments de guerre anglais ont salué, par de cordiales acclamations, les royaux époux, lorsqu'ils ont quitté le *Bartholomeo-Diaz*. Les autres navires dans le port ont fait écho; mais, à terre, les Portugais n'ont pas l'habitude de faire de ces broyantes démonstrations. Le marquis de Bath et sa suite sont arrivés, un jour avant la reine, à bord de la frégate *Diadème*. Il apporte l'ordre de la Jarretière pour le roi D. Pedro. V. L'investiture, qui ne pouvait pas avoir lieu avant le mariage, sera faite dans pen de jours.

Une autre correspondance de Lisbonne, porte que lorsque le cortège royal s'est rendu à San-Domingo, le roi de Portugal, assis dans un carrosse, à côté de la jeune reine, entretenait avec elle une conversation très-animée, sans doute en portugais, car un professeur était allé depuis quelques mois s'établir à Berlin, tout exprès pour apprendre la langue portugaise à la jeune fiancée de S. M. Le roi était en uniforme de feld-maréchal. La reine avait sur la tête un magnifique diadème de diamants, présent du roi, de la valeur de 20,000 liv. st. Les rues étaient encombrées de monde. Le maître-autel de San-Domingo était orné de trophées et de drapeaux de Portugal et de Prusse, flanqués de drapeaux pontificaux, anglais et français.

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Berlin, 28 mai. — On mande de Constantinople, le 22 mai: Avant-hier, dans une réunion, le conseil des ministres a pris une décision à l'égard du Monténégro; on attend une nouvelle circulaire de la Porte pour la veille de la fête du Ramazan.

Un combat a eu lieu entre les Circassiens et la garnison russe de Iekaterinodar; la perte des Russes s'élève à 500 hommes. — Havas.

Les PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET, approuvées par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 8 mai 1838, sont reconnues comme le médicament le plus sûr et le plus en vogue pour guérir les *pâles couleurs*, les *pertes blanches*, et pour fortifier les *tempéraments faibles* et *lymphatiques*. Pour ne pas être exposé à acheter de la contrefaçon il faut s'assurer que les flacons portent bien le cachet et la signature de *Vallet*, leur inventeur. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires des *Perles d'Ether anti-nerveuses* du *D^r Clertan*. (180)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 19 au 26 mai.

Nous n'avons que peu de mots à dire pour résumer le mouvement de la Bourse depuis huit jours. Les affaires sont tellement calmes, que les prix des valeurs n'éprouvent, pour ainsi dire, aucune variation. La baisse est arrêtée, mais la reprise est loin de se montrer encore. Il faut se contenter d'une fermeté qui tient autant à l'indifférence des spéculateurs qu'aux efforts des capitalistes.

De bons achats ont lieu sur la rente, mais par petites inscriptions; c'est un symptôme excellent sans doute, parce qu'il indique la confiance que les capitaux d'épargne mettent dans le crédit de l'Etat; mais ces achats sont insuffisants pour imprimer au 3 0/0 une impulsion vigoureuse. On attend de bons effets des mesures prises pour engager les établissements de bienfaisance à convertir leurs biens immeubles en rentes. Tout ce qui peut contribuer à hâter le classement des inscriptions, et à les soustraire à l'influence de la spéculation, est sans crédit favorable à la tenue du marché.

L'approche de la liquidation est malheureusement un obstacle à ce que la rente 3 0/0 prenne un essor rapide, malgré le coupon semestriel qui va être détaché au commencement de juin, les vendeurs de primes déploient en ce moment toutes leurs manœuvres habituelles pour peser sur les cours. La moindre hausse les constituerait en effets vendeurs à découvert et nécessiterait des rachats de rente. Aussi, leurs effets ont-ils abouti à éloigner le 3 0/0 du prix de 70 fr. Il se tient de 69 60 à 69 70.

La rente 4 0/0 est fermée à 93 fr., et les grandes valeurs de placement sont calmes, la Banque à 5080, le Crédit foncier de 615 à 620, le Comptoir d'escompte à 677 50. Le Crédit mobilier, malgré quelques tentatives d'escompte, auxquelles l'abondance des titres a bientôt fait renoncer, est tombé à 650, et se tient maintenant de 640 à 650.

Il y a des arbitrages incessants entre la rente et les chemins de fer; ces dernières valeurs sont entrées dans une période de faiblesse qui ne paraît pas près de finir. Cependant les bons cours attirent les acheteurs, et la baisse ne fait pas de progrès.

On négocie l'Orléans de 4210 à 4215, le Nord de 917 50 à 920, l'Est de 617 50 à 620, le Lyon de 750 à 755, le Midi de 485 à 490, l'Ouest à 560, le Dauphiné à 490, le Genève à 580. Les chemins étrangers ont été peu affectés par suite du décret qui assimile leurs actions à celles des chemins français, pour les impôts à percevoir.

Parmi les compagnies de chemins de fer qui livreront, cette année, tout ou partie de leur parcours à la circulation, on citait celle de la ligne d'Italie, dont une section importante serait ouverte dans le courant de l'été.

On annonçait aussi que la Compagnie publiait un avis à l'adresse des derniers actionnaires en retard du versement de 50 francs, appelé en octobre dernier, et sur lequel on déduit 2 fr. 91 pour intérêts échus en janvier. L'assemblée générale de cette Compagnie est annoncée pour le 28 juin prochain à Genève.

Le marché industriel ne donne pas encore signe de vie. Les valeurs cotées ne sont presque tenues qu'à des cours nominaux, et il serait souvent difficile d'en vendre aux prix qui figurent sur les cotes. — A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 27 MAI.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 69 65

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 95 35

BOURSE DU 28 MAI.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 69 60.

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 95 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

» Ma tête se brise!... j'étouffe!... mon Dieu! donnez-moi la force d'achever!

» Je suis un infâme, mon fils, et je confesse ici devant vous ma vie d'iniquités, afin que, touché de mon exemple, vous ouvriez les yeux sur vous-même.

» J'avais été ramassé dans la boue, moi!... Je n'avais reçu aucune leçon de probité, d'honneur, de religion.

» Vous, Emile, vous avez été élevé par une vertueuse et sainte femme que votre lâche conduite a menée au tombeau.

» Je vais te rejoindre, Marguerite!... tu m'as pardonné ma trahison et mes crimes, car tu as vu mon repentir!... Prie pour ton fils!... »

Le sang d'Emile Fargeolles bouillait dans ses veines, ses yeux étaient secs; il froissait avec rage les pages du manuscrit.

— J'irai jusqu'au bout!... Oui!... je veux tout lire, tout savoir!... dit l'enseigne pâle de rage.

» Quand j'arrivai en Provence, continua le lieutenant, je fus reçu avec transport par une femme qui m'appelaient son mari, par des enfants qui m'appelaient leur père. Je feignis d'avoir perdu une partie de la mémoire par suite de mes blessures et de ma captivité; cette ruse suffit pour tromper tout le monde.

» L'hypocrisie devint la base de ma conduite. Sous peine d'être découvert il fallait être un second Labranche, affecter son caractère, me déguiser sous le masque de ses vertus.

» Je me hâtais de quitter ma fausse famille pour embarquer en qualité de lieutenant de vaisseau; je venais d'être promu à ce grade sous le nom de Labranche; nous étions alors en 1815.

» Dans la famille Labranche, la terreur d'être reconnu l'emportait en moi sur toute autre pensée.

» A bord de l'*Aquilon* je commençai à respirer; bientôt un supplice inconnu vint me torturer sans trêve. Je vivais au milieu de gens d'honneur!...

» Au milieu de gens d'honneur!... Pesez bien cette parole, mon fils, car vous êtes un assassin un calomniateur et un traître!... »

Les nerfs d'Emile Fargeolles se crispaient.

S'il était cruel, s'il était insensible aux maux d'autrui, il n'était pas insensible aux injures.

— C'est par trop fort! disait-il, qu'ai-je donc fait pour mériter ses insultes?

Le manuscrit de plus en plus illisible se chargea de la réponse.

« Oui, meurtrier de Charles de Pierremont, tu es un assassin!... tu l'as fait périr dans un guet-apens!... »

» Oui, tu es un calomniateur, car j'ai su tout ce que tu as dit de Jules Renaud à M^{me} de la Rizière et à sa fille!... »

» Oui, tu es un traître!... tout me le prouve!... Ta conduite envers l'équipage que tu persécutes! envers le commandant que tu flattes et que tu trompes!... envers le commissaire, inoffensif et honnête serviteur dont tu

fais un jouet!... envers Jules Renaud ton loyal collègue, que par dix fois, tu as essayé de flétrir!... envers moi, enfin, envers moi qui t'ai comblé de bienfaits depuis ton enfance et que tu as chassé devant tes yeux... ingrat!... lâche!... traître!... »

» Je suis allé à vous avec des paroles de consolation, je vous ai parlé d'honneur et de vertu, mes reproches n'avaient rien d'amer... Vous m'avez répondu par une froideur sarcastique, par une dédaigneuse ironie, par une dureté de cœur qui me tue!

» Vous avez poignardé votre père, Emile!... c'est de votre main que je meurs!... sachez-le... et réfléchissez!... ma mort est la dernière leçon que je puisse vous donner! Dieu fasse que cette leçon terrible vous profite!... »

» Mes idées se brouillent!... mes pensées se confondent... j'ai hâte d'achever mes tristes confessions!... Fargeolles le corsaire a été féroce, il a massacré avec fureur, il a été intraitable... mais, du moins, il n'immolait que les ennemis de la France après des combats acharnés!... »

» Toi, Emile, toi!... tu as tué ta malheureuse hôtesse de Toulon, et Charles de Pierremont, et un certain Montaix... et combien d'autres encore!... Tu as été sans pitié pour Eglé de Pierremont, sœur Aglaé... sainte fille qui, par la permission du ciel, va fermer les yeux de ton père!... »

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^{rs} LE BLAYE et TOUCHALEAUME, notaires à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 6 mai 1858, entre:

Le sieur François Gasnault, cultivateur, demeurant à Champigny, commune de Souzay,

D'une part;

Lesieur Joseph Trudeau-Bontemps, voiturier, demeurant à Saumur, Grand-Roe;

La dame Marie-Perrine Gasnault, veuve en premier mariage du sieur Antoine Limonier, épouse séparée de corps et de biens dudit Joseph Trudeau-Bontemps, propriétaire, demeurant à Champigny, commune de Souzay;

Et la dame Marie Limouier, épouse séparée de biens du sieur Martial Thibault, propriétaire, demeurant à Champigny, commune de Souzay,

Tous d'autre part,

Il sera procédé, par le ministère de M^{rs} LE BLAYE et TOUCHALEAUME, notaires à Saumur,

Le dimanche 30 mai 1858, à midi, dans les logements qu'habitaient les époux Gasnault-Trudeau, maison de la dame Trudeau-Bontemps, au village de Champigny, dite commune de Souzay,

A la vente aux enchères des meubles, effets et objets mobiliers, literie, linge, vin, cheval et bestiaux, dépendant de la communauté qui a existé entre le sieur François Gasnault et la dame Joséphine Trudeau, son épouse, décedée le 27 décembre 1857.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. (278)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

FONDS DE BOULANGERIE A VENDRE, DE SUITE.

S'adresser à M^e CLOUARD. (279)

Etude de MAURISSEAU, huissier à Saumur.

VENTE VOLONTAIRE.

Le dimanche 6 juin 1858, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par M^e Maurisseau, huissier à Saumur, en les dépendances de la maison de Saint-Vincent, située commune de Dampierre, à la vente de différents meubles consistant en lits, linge, hardes, chemises, ustensiles de ménage, etc.

On paiera comptant plus 5 centimes par franc. (280)

A LOUER, POUR LA SAINT-JEAN, Quatre chambres et cabinets, caves et greniers.

S'adresser à M. JAGOT, place du Marché-Noir. (281)

A VENDRE

Jolie JUMENT à deux fins.

S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier, demande un CLERC. (282)

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON,

Située à Saumur, rue des Payens, n° 11,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Allain-Targé.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (214)

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES,

POUR CAUSE DE DÉPART, Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,

DE DIVERSES MARCHANDISES, Dans le magasin de M. CAMUS, marchand, rue de la Comédie, n° 21. Le mercredi 2 juin 1858, à midi, et jours suivants,

Par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION.

Draperie, indiennes, mérinos, cotons, soieries, mousselines, calicots, toile, tartan, flanelle, nansouk, dentelles, tulles, percales, châles, satins, velours, cravates, mouchoirs, cols, lingerie, objets de nouveautés, etc.

Mobilier: lits, commodes, glaces, tables, chaises, armoires, buffet, comptoirs, rayons, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE MOBILIÈRE,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 31 mai 1858, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M. le major BEYER, rue Beaurepaire, à Saumur, à la vente aux enchères de tout son mobilier.

Il sera vendu:

Bel ameublement de salon, tapis, consoles, guéridons, tables à jeu, fauteuils, chaises, garnitures de cheminées, glaces, pendules, tables et chaises de salle à manger, buffets, lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, tables de toilette, bibliothèque, fauteuil de bureau, secrétaires, commodes, armoires, vin rouge et vin blanc, harnais complet, brides, etc., batterie de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Dimanche 30 mai 1858, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, en la maison où est décedée M^{me} veuve MANDIN, propriétaire à Distré, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu:

Lits, couettes, matelas, couvertures, couvre-pieds, armoires, tables, chaises, fauteuils, chiffonniers, commodes, huche, carriole, grande quantité de bois d'ouvrage et planches très-secs, fer, ferrailles, fûtailles, batterie de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant plus 5 p. %.

RENTE VIAGÈRE 2,600 FRANCS

A placer sur deux têtes.

S'adresser à M^e DUTERME notaire à Saumur. (264)

A VENDRE 8,000 charniers de châtaignier.

S'adresser à M. POITOU-BERNARD, à Saint-Florent. (260)

A LOUER présentement,

DEUXIÈME ETAGE,

Quai de Limoges, n° 157. S'adresser à M. SARTORIS. (245)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE LES IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M. Charles TRANCHANT, en son vivant boulanger à Saumur, et ceux appartenant à sa veuve, savoir:

1° Un clos de vigne, appelé le clos Poinçon, situé au canton des Maligrolles, commune de Saumur, d'une contenance d'environ 1 hectare 22 ares;

2° Cinq ares 50 centiares de vigne, au clos de Bagneux, près les Maligrolles, commune de Saumur;

3° Quarante-quatre ares de vigne clos de murs, au Vaudebaud, hameau de Champigny, commune de Souzay;

4° Une maison, située à Saumur, place et rue Haute-Saint-Pierre, occupée par M^{me} veuve Tranchant;

5° Une maison, située à Saumur, rue de Fenet, près la montée du Petit-Genève;

6° Et une maison, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, occupée par les dames Bouet et Brisset.

L'adjudication de ces immeubles aura lieu prochainement, et sera annoncée ultérieurement. (267)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, En bloc ou en détail,

1° Cinq hectares de terre labourable et vigne, avec bâtiments, cave, pressoir et vivier, le tout se tenant, situé aux Aubrières, canton de Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

2° Onze hectares 50 ares de terre labourable, et 1 hectare 7 ares 50 centiares de pré, situés dans la pièce des Terres-Bonnes, aux Jagateaux et dans les Tertres, et dépendant de la propriété de la Bonnetterie, au canton du Carrefour, commune de St-Lambert-des-levées.

3° Un hectare 30 ares 62 centiares de pré, dans le pré de l'Ardoise, commune de Saint-Lambert-des-levées, joignant la rue, M. Nicolas Ory, M. Etienne Ory et M. Bernard.

4° Et une maison, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, en face le presbytère, occupée en partie par le fourneau alimentaire.

Pour avoir des renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (266)

A VENDRE

Une MAISON, située à Presle commune de Distré, avec jardin parfaitement affrui.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (271)

A VENDRE Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Avec cour, écurie et jardin,

Sise rue de l'He-Neuve.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

UNE PORTION DE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, 9,

Occupée par M. Alzon, maréchal.

S'adresser à M^{me} CAMAIN, rue Cendrière, 3. (109)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

LA JOLIE MAISON DE CAMPAGNE DE PRÉNANGER,

Située commune d'Argenton-l'Eglise, à 2 kilomètres 1/2 de la grande route de Thouars à Saumur;

Comprenant la maison de maître et sa vaste enclôture où coulent sans cesse de belles eaux vives; deux logements de bordiers, fertile prairie sur le bord du Thonot, bois-taillis et futaie, terres labourables et vignes; le tout en bon état, d'un produit avantageux et d'une superficie d'environ 16 hectares 20 ares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GIRARD, notaire à Cersay, canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres). (276)

A VENDRE

Deux grandes PORTES, en sapin du nord, ferrées;

Un ESCALIER en chêne, presque neuf.

S'adresser à M. LINACIER. (250)

L'UNION,

COMPAGNIE

D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE HUMAINE,

Autorisée par Ordonnances des 5 octobre 1828 et 21 juin 1829,

Etablie à Paris, rue de la Banque, 15.

Capital social: Vingt millions de francs.

DONT moitié AFFECTÉE AUX ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

ET moitié AUX ASSURANCES SUR LA VIE. Sans aucune Solidarité.

La Compagnie assure contre l'Incendie et contre le Feu du ciel toute espèce de propriété mobilière et immobilière. — Etablie depuis vingt-neuf années, elle garantit près de TROIS MILLIARDS et DEMI de valeurs, et, en remboursant plus de VINGT-CINQ MILLIONS de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

Les Assurances sur la Vie sont un système d'épargne et de placements qui procure des avantages qu'on ne pourrait obtenir de toute autre manière.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements. — Elle a nommé pour son représentant, à Saumur, M. de Kock, professeur de dessin.

La Compagnie ne reconnaît comme valable aucune Police signée, à partir de ce jour, par toute autre personne dans le cercle de l'Agence.

Les contrats d'Assurances sur la Vie et les quittances y relatives ne peuvent être signés que par l'Administration, à Paris. (275)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n° 8. (226)

L'EAU ET LA POMMADE ARCHELAIS

Est sans contredit la seule découverte qui, par ses nombreux succès, est reconnue infaillible jusqu'à ce jour, pour la régénération de la chevelure et sa conservation.

Consultation de l'INVENTEUR, de une heure à trois heures, HOTEL de FRANCE, où il sera tous les jours. Seul dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur. (255)

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.